



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
•••
SEANCE DU 19 JANVIER 2021
•••
COMPTE RENDU

L'An deux mille vingt et un, le 19 Janvier, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 13 janvier 2021, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h30, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

PRÉSENTS : Monsieur ALORY Christophe, Madame AUGER Stéphanie, Monsieur BERNARD Franck, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur GROIZELEAU Bruno, Monsieur HAMEL Raynald, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur NORBLIN Raphael, Monsieur PIERES Patrick, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude, Madame TREMEL Emmanuelle.

ABSENTS NON REPRESENTES :

Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Monsieur NOGARÈDE Alain.

DELIBERATIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

- Le Président retire de l'ordre du jour et reporte l'examen du projet de liquidation amiable de la SCIC Cosmétolab

- **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement de 280 € à l'association TC & Co au bénéfice du projet tuteuré Festival du film étudiant 2021 qui se déroule du 15 au 20 janvier 2021, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente au soutien octroyé à l'association TC & Co, ainsi que tout avenant et document lié à cette subvention

- **DECIDE** de candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) SEQUOIA de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Réseaux (FNCCR), au sein d'un groupement constitué d'Evreux Portes de Normandie, du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz de l'Eure, de la Communauté d'Agglomération Seine Eure et de Seine Normandie Agglomération ; **DECIDE** d'adhérer à ce groupement ; **DECIDE** de confier le rôle de coordonnateur de ce groupement au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz de l'Eure et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions et avenants.

Le décret Tertiaire, entré en vigueur le 1er octobre 2019, initie une dynamique en obligeant des réductions importantes de la consommation d'énergie des bâtiments des collectivités territoriales de plus de 1 000 m². Les objectifs fixés dans ce décret sont ambitieux (-40% en 2030, -50% en 2040, -60% en 2050).

Afin de soutenir l'effort des collectivités et les inciter à les décupler pour atteindre les objectifs du décret dit « Tertiaire », la FNCCR a décidé d'un soutien financier aux collectivités retenues dans le cadre de cet appel à projets.